

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Autorisation de création de Grande école ou Université privée		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Education/Formation
Sous secteur d'activité	Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	1500000
Délai de délivrance	365
Frais administratif (FCFA)	1500000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	25000000
Périodicité de renouvellement	Permanent
Renouvellement soumis à inspection	Non
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Structure	Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP)
Autorité émettrice	Sous-Direction Chargée des Etablissements Privés (Service Agréments)
Situation géographique	Avenue Crosson Duplessis, Immeuble Daoud Plateau 2e étage
Tél.Fixe	+225 07 08 44 61 48 +225 07 07 20 22 30
Adresse Mail	desup.mesrs@gmail.com
Site Internet	https://www.enseignement.gouv.ci

Pièces à fournir

Une demande adressée au Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ;

Dossier Fondateur. le dossier relatif au fondateur doit comprendre les éléments suivants ,

- Un exemplaire original des statuts enregistré ; un curriculum vitae des principaux associés ;
- Un extrait d'Acte de naissance ou de jugement supplétif ou toutes autres pièces en tenant lieu, datant de moins d'un an, des principaux associés ;
- Un certificat de nationalité (original) ivoirienne des principaux associés) ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes des principaux associés ;
- Une copie de l'Annonce légale de la constitution parue dans un journal habilité à recevoir les annonces légales ;
- Les références, en matière d'enseignement supérieur et/ou de recherche , des associés (copie du plus haut titre universitaire certifié onforme à l'original et du curriculum vitae.

Dossier technique de création de la grande école ou de l'Université privée. le dossier technique de création comprend les éléments suivants ,

- Une note de présentation contenant les mentions suivants , dénomination structure gestionnaire, sigle, logo éventuellement, adresse géographique, contact postal, téléphonique et électronique ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du titre de propriété ou de la lettre d'Attribution du terrain ou un exemplaire original du contrat de bail ;
- Le plan de masse indiquant la superficie total du terrain et les plans détaillés de construction établis par un géomètre agréé ;
- La convention des de service publi d'enseignement supérieur avec son cahier de charge afférent, conclus avec l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Le descriptif quantitatif et qualitatif certifié sur l'honneur, des équipements pédagogiques disponibles ;
- Le descriptif quantitatif et qualitatif certifié sur l'honneur des infrastructures affectées à la vie estudiantine et socio culturelle ;
- Un certificat de conformité des équipements et des infrastructures disponibles aux normes internationales, pour la création des établissements d'enseignement supérieur et des universités ;
- Une quittance des frais d'instruction de dossiers de 1 500 000 francs CFA versé à la régis d'avance des examens et concours et des dépenses de l'Enseignement supérieur ;
- Délivrance de l'autorisation de création , après examen du dossier de demande de création une autorisation de création peut être délivrée par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	1. Avertissement ; 2. Blâme ; 3. Suspension ; 4. Retrait de l'autorisation d'ouverture et la fermeture de l'établissement.
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Absence de document règlementaire pour la création d'une grande école ou d'une université privée. Non-rétablissement dans les six mois après emploi en tout ou partie du cautionnement ou de la garantie financière auparavant constitué.

Documents à télécharger